

Déclarations de ministres

Je voudrais féliciter l'Alliance parce que, comme représentant des employés, elle a fait un travail de base excellent et elle fait son possible pour obtenir de l'employeur, le Conseil du Trésor, la meilleure entente possible.

[Traduction]

Je dois dire que je ne suis pas tellement impressionné par le pétage de bretelles du troisième paragraphe de la déclaration du ministre. Il dit que l'employeur a pu conclure des conventions, concernant les quelque 208 000 employés des unités de négociations, en respectant les principes de justice et d'équité. Il dit ensuite que les augmentations des taux de rémunération sont en moyenne de 3,5 p. 100 par an pendant trois, ce qui est inférieur au taux d'inflation.

Il n'y a rien de juste ni d'équitable à demander au fonctionnaire au bas de l'échelle de se contenter de moins d'argent, du fait que l'inflation a été supérieure à son augmentation. Le ministre a pris toute l'enveloppe et calculé que l'augmentation était de 3,5 p. 100. Cependant, je ne vois pas en quoi une méthode qui enrichit les riches et appauvrit les pauvres peut être raisonnable, juste ou équitable. J'aimerais donc que le ministre nous communique les chiffres sur les salaires nets. J'imagine, comme beaucoup, que le salaire net a diminué. Il est maintenant inférieur à ce qu'il était quand le gouvernement est venu au pouvoir. J'estime que ce n'est ni juste ni équitable.

Je voudrais faire une autre observation que je juge importante. C'est au sujet de la commission de conciliation elle-même. Il s'agit d'un comité de spécialistes qui a pris une décision qui lie les parties. Je suppose que le ministre pourra expliquer à la Chambre certaines questions relatives à cette entente. Par exemple, le ministre a dit que les employées recevront des prestations de maternité de 17 semaines pour combler l'écart entre l'assurance-chômage et leur salaire. J'aimerais savoir ce que l'on entend par «comblé l'écart». Le ministre envisage-t-il de compenser totalement les employées en augmentant leurs prestations d'assurance-chômage jusqu'à leur niveau de salaire ou est-ce que l'on donnera un pourcentage comme on le fait à certains endroits?

• (1520)

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La coutume veut que dans les réponses aux déclarations de ministre les députés se limitent à une durée égale à celle du discours du ministre. Je présume que le député est sur le point de conclure.

M. Gauthier: Je suis désolé, monsieur le Président. Je ne me rendais pas compte que je parlais depuis si longtemps. Je prie la Chambre de m'excuser.

Je voudrais féliciter ceux qui ont négocié cette entente-cadre. Cependant, le ministre ne devrait pas en profiter pour faire du pétage de bretelles. Je ne pense pas qu'il voudrait nous faire croire que, en tant que président du Conseil du Trésor, c'est lui qui a résolu le problème. Il a fallu la conciliation obligatoire, à laquelle on a recours seulement lorsque les problèmes ne peuvent être réglés.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, voici une entente historique qui établit un précédent. Je tiens à féliciter les représentants de l'Alliance de la Fonction publique du Canada et ceux du gouvernement, dont le ministre, pour avoir contribué à l'établissement d'une entente-cadre après quelque 60 ou 70 ans de négociations collectives sous une forme ou une autre.

Le ministre le sait, cette évolution a été lente. Certains progrès ont été réalisés sans bruit dans les relations de travail depuis que le ministre a pris en charge le ministère. Le ministre notera que je n'ai pas la réputation d'adresser des compliments au gouvernement. Il est bon cependant de noter qu'il s'agit d'une réalisation positive dont bénéficieront les 150 000 ou 160 000 membres de l'Alliance de la Fonction publique qui sont visés par l'entente-cadre dont le ministre a annoncé la conclusion cet après-midi.

Je regrette qu'il ait fallu recourir à la conciliation exécutoire pour en arriver à cette entente. Cette dernière comporte un certain nombre d'éléments qui s'étaient révélés hors d'attente. Il s'agit d'éléments très souhaitables qui montrent ce qu'il faudrait réussir à obtenir avec la négociation d'une entente-cadre. Autrefois, une unité de négociation de l'Alliance de la Fonction publique pouvait obtenir une amélioration sur un certain point, mais les autres unités devaient lutter féroce-ment à l'occasion de négociations pour obtenir la même amélioration. Je constate à cet égard que quatre années ont passé depuis que les employés de bureau ont arraché, après avoir fait la grève, les dispositions de congé de maternité dont cette convention fera maintenant bénéficier toutes les employées du gouvernement fédéral. C'est une mesure qui se faisait attendre depuis longtemps. Elle n'aurait peut-être pas été accordée universellement sans cette lutte antérieure.

Les fonctionnaires se réjouiront sûrement de l'établissement d'un régime d'assurance-soins dentaires qui sera maintenant offert à presque tous les employés de la Fonction publique et pourrait même l'être bientôt aux députés. Il s'agit là de progrès.

Il faut reconnaître que les négociations ont duré longtemps, trop longtemps en fait. Les discussions initiales au sujet d'une entente-cadre ont commencé avant les élections de 1984. Nous en sommes maintenant à mi-chemin de l'application de l'entente de trois ans conclue grâce à la conciliation exécutoire. Il y a des problèmes importants auxquels il faut nous attaquer. Un certain nombre d'entre eux concernent les femmes en particulier. Je veux parler par exemple de l'égalité de traitement, de l'action positive et des garderies d'enfants. Il est par ailleurs regrettable qu'on n'ait pas accordé le congé d'adoption. J'espère que le gouvernement comprendra que la présente convention a déjà fait la moitié de son temps. Une certaine évolution s'imposera pour apprendre à utiliser cette nouvelle structure sans faire renaître de nouvelles tensions pour remplacer celles que l'on a surmontées avec la négociation de l'entente-cadre.